



**HAL**  
open science

## Le Maghreb face à ses migrations

Mohammed Charef

► **To cite this version:**

Mohammed Charef. Le Maghreb face à ses migrations. Accueillir, 2009, 249-250, pp.39-41. halshs-00865675

**HAL Id: halshs-00865675**

**<https://shs.hal.science/halshs-00865675>**

Submitted on 24 Sep 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le Maghreb face à ses migrations

**Mohamed Charef**

géographe-urbaniste, directeur de l'Observatoire régional des migrations espaces & sociétés (ORMES), Maroc

**L**a fin du dernier millénaire a été marquée par l'émergence de la « problématique migratoire », comme étant l'une des questions clefs inscrite dans les relations internationales. Et tout laisse à penser qu'elle va constituer l'un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais paradoxalement, sous l'effet conjugué de l'arrêt de l'immigration officielle depuis le début des années 70 et de la tentation grandissante de « verrouiller » les frontières, nous assistons à un nouveau redéploiement du mouvement migratoire. Face à la large diffusion de la vision occidentale du monde, plusieurs pratiques, mœurs ou traditions se sont trouvées bousculées. La modernisation des territoires et les nouvelles formes d'organisation de l'espace en découlant ont conduit à développer de nouvelles hiérarchies socio-spatiales qui ont eu une incidence sur l'articulation spatio-temporelle des campagnes et des villes du Maghreb en particulier et de l'Afrique en général.

En concomitance, de nos jours, la mondialisation des échanges de biens, de capitaux, des NTIC n'ayant jamais été aussi développée, l'accélération de la mobilité des hommes par l'amélioration des conditions de transports (de plus en plus vite et de moins en moins cher), la multiplication des réseaux médiatiques et culturels renforcent l'envie d'aller voir ce qui se passe ailleurs. L'existence de grandes inégalités

spatiales pousse de plus en plus au départ, à un moment où les responsables occidentaux cherchent par tous les moyens à rendre leurs frontières hermétiques à l'immigration de travail. Pour avoir une idée sur cette fracture, il suffit de rappeler quelques indicateurs : la moyenne de l'espérance de vie à la naissance en 2005 est en Afrique de 51 ans pour les hommes et de 53 ans pour les femmes, par contre, elle est respectivement de 71 et 79 ans pour l'Europe<sup>1</sup> ; 5,5 % de la population africaine âgée de 15 à 49 ans est infectée par VIH, contre 0,5 % pour la population européenne ; en 2003, le PNB par habitant est en moyenne de 18 555 dollars Us pour l'Europe et à peine de 2 170 pour l'Afrique, etc.

La fracture entre un Nord prospère ou supposé l'être et un Sud que l'on accable de tous les maux renforce le désir de vouloir partir pour refaire sa vie ou tout simplement changer d'aire et aussi d'air, pour quelque temps. Mais, dans les deux cas, les barrières sont multiples : l'assignation à résidence est de mise et l'information quasi-absente, ou, si elle existe, est biaisée. C'est de ce fait à un changement profond dans les rapports planétaires que nous assistons, avec une évolution souvent marquée par des velléités d'anachronisme : fermeture des frontières, contingentements quantitatifs et/ou qualitatifs, création de catégories sociales criminogènes comme celle des clandestins, etc. Mais qui, mue par une conception

collective, devient inexorable dans le traitement de cette question et des implications qu'elle sous-entend. Partant de ce constat, on peut se demander dans quelle mesure et sous quelles formes incidentes les pays du Maghreb et au-delà ceux du reste de l'Afrique peuvent se doter, ou tout du moins se prévaloir, d'une politique migratoire. Car il s'agit bien, jusqu'à présent, d'une simple tentative de gestion du phénomène étant donné qu'ils ne sont pas en mesure de contrôler les flux de départs correspondants. Alors qu'ils y voient un impact sur l'emploi direct et indirect et une des solutions pour compenser le manque de devises nécessaire au bon équilibre de leur balance des paiements – du moins pour la Tunisie et le Maroc.

Cela d'autant plus qu'on observe un certain nombre de faits récurrents à savoir : qu'ils ont à limiter désormais la fuite de cerveaux ; à lutter contre la migration clandestine ; à s'accommoder du transit et/ou de l'accueil des subsahariens ; à tenter d'accompagner les ressortissants installés ailleurs et de chercher à les arrimer à la société de départ ; à gérer la pression des pays européens qui veulent les voir jouer une fonction « tampon » pour ne pas dire de « gendarme » aux frontières de l'Europe. Néanmoins, c'est connu, notamment les différentiels économiques sont de puissants facteurs des circulations internationales, ce qui est vrai pour les marchandises l'est aussi pour les personnes. Bien évidemment,

si on se réfère à la situation de l'Europe lors de la révolution industrielle et à la déchirure du tissu traditionnel (exode rural, transition démographique, mutation des activités économiques, croissance urbaine, etc.), et même si le contexte n'est pas tout à fait le même, le trop plein de population avait trouvé à émigrer ou plutôt, comme disent toujours les Européens, à s'expatrier. Nous sommes loin de cette époque bénie de la liberté des mobilités des hommes ; depuis, les interventions étatiques se font grandissantes pour d'abord planifier, organiser, mais ensuite se protéger des flux migratoires.

Les pays du Maghreb ne peuvent se permettre de faire l'économie d'une coopération efficace pour gérer au mieux ce dossier qui revient avec acuité dans leurs rapports avec la rive nord de la Méditerranée. Il suffit de passer en revue les différentes réunions, dites 5+5, pour se rendre compte combien la problématique migratoire revient inlassablement lors de chaque rencontre. Actuellement, la coopération dans ce domaine souffre d'un déficit de concertation intermaghrébine, d'un côté, et d'une divergence sur la façon de concevoir la coopération avec l'Europe, de l'autre. Ce qui les mène de fait à un désaccord sur les politiques à conduire, au sein même des pays du Grand Maghreb qui n'arrivent pas à mettre en place une politique de voisinage cohérente et efficace pour dialoguer sur un pied d'égalité avec le partenaire européen sur les questions de mobilité de population. Enfin, si la proximité géographique est une réalité incontournable pour les deux rives de la Méditerranée, la vision européenne sur cette question, est profondément marquée par une frilosité sécuritaire. Or, dans le contexte actuel et sans évacuer totalement les aspects sécuritaires, il faut agir pour réduire la fracture entre les deux rives, en s'appuyant sur les migrants comme « un pont » pour contribuer à réduire la fracture, dans cet espace qui souffre d'un des plus grands différentiels de développement au monde.

Aussi, les pays européens, se trouvent pris dans une double contradiction de devoir à la fois prêcher les bienfaits du libéralisme et mettre en avant ses multiples vertus, tout en tentant de limiter l'immigration. Autrement dit, encourager la circulation des hommes qui

font circuler les capitaux, tout en bloquant ceux que les capitaux font circuler au gré des délocalisations, de la flexibilité, du chômage, les laissés pour compte du libéralisme et ses « naufragés » du Sud. Ils sont prisonniers d'un double discours, d'une part, la volonté manifeste de la construction de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen qui se dédouble par une protection étanche face à l'extérieur. On peut le constater aisément à travers les définitions de base : espace, européen, citoyen, immigré, étranger, etc. et, les mesures prises : harmonisation des conditions d'entrée dans l'espace Schengen, création du Système informatique Schengen (SIS), adaptation d'une convention déterminant l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile – Convention de Dublin –, Accord relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière du 29 mars 1991, la Convention réglant le franchissement des frontières extérieures de l'Union européenne, l'obligation de visa et les sanctions imposées aux transporteurs, etc. De telle sorte que certaines frontières ne sont plus du tout situées « aux frontières », au sens géographique, politique et administratif du terme, mais qu'elles sont ailleurs, là où s'exercent des contrôles sélectifs, c'est l'externalisation des responsabilités.

D'autre part, il y a une forme de recours implicite aux immigrés clandestins et aux irréguliers qui vivent malgré eux en dehors des lois et dans une situation souvent précaire. D'ailleurs, les différentes opérations de régulation mettent en évidence le déséquilibre entre la demande et l'offre en terme d'emploi. Les exploitants agricoles puisent d'une manière saisonnière dans cette main-d'œuvre pour la récolte des fruits et des légumes. Ils ne respectent pas toujours les lois en vigueur. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les conditions de vie et de travail des immigrés dans certaines exploitations du sud de l'Espagne ou de se remémorer les événements dramatiques d'El Ejido. Mais d'autres secteurs n'hésitent pas à faire appel à des clandestins : le bâtiment, la confection, la restauration, l'hôtellerie, etc. C'est le cas tout particulièrement dans les pays de l'Europe du Sud, où le flux de clandestins est important, mais pas uniquement. Ce qui laisse supposer que les irréguliers servent de tampon entre les

contraintes politiques et la réalité économique. Ils sont les premiers victimes du chômage, en période de crise, comme celle qui nous vivons actuellement.

D'un côté, Le Maroc, avec plus de 3 millions et demi de ressortissants à l'étranger, soit presque 10 % de sa population, est considéré comme l'un des principaux pays d'émigration au niveau de l'Afrique. Quantitativement, le nombre de Marocains à l'étranger a doublé depuis la seconde moitié des années 70, avec une diffusion géographique de plus en plus large. D'après les données des services du ministère des Affaires étrangères, il y avait, au 31 décembre 2008, 3 292 599 migrants, dont 2 837 654 Marocains en Europe, 281 631 dans les Pays arabes, 161 216 aux Amériques. Les transferts monétaires provenant des migrants constituent un apport certain et essentiel non seulement dans l'équilibre de la balance des paiements, mais aussi une source vitale, d'une manière directe ou indirecte pour de nombreuses familles marocaines. Ils sont passés de 35 milliards de dirhams en 2003 à 55 milliards de dirhams en 2007, ce qui a permis de couvrir 40,5 % du déficit de la balance commerciale et représente 8,9 % du PIB, 145 % des investissements directs étrangers au Maroc et 734 % de l'aide publique au développement reçue par le Maroc. C'est dire le poids des migrants dans l'économie marocaine, sans parler du fait que leur migration allège la pression sur le marché de l'emploi.

Mais de l'autre côté, il doit faire face aux flux de migrants dits « clandestins » et contrôler les départs que ce soit ceux des autochtones ou des personnes en transit. En effet, l'actualité médiatique ne manque pas chaque jour de se faire l'écho du nombre d'arrestations opérées, notamment par les autorités marocaines à l'encontre de ressortissants généralement subsahariens tout à la fois d'origine malienne, nigérienne, nigériane, sénégalaise, gambienne, etc. ; mais aussi, et c'est une chose assez récente pour pouvoir être soulignée, de Kurdes, de Cingalais, Sri lankais, Pakistanais et Colombiens entre autres. L'espace marocain est pour eux une sorte de point de chute forcé, d'arrêt provoqué par l'espace environnant constitué par le bras de mer

méditerranéen d'un côté et l'océan Atlantique de l'autre, or ils sont tout aussi infranchissables sans les moyens adéquats et une prise de risque accrue. Avec en toile de fond l'assaut des clôtures de Ceuta et de Melilla, en septembre-octobre 2005 et l'arrivée massive d'embarcations d'immigrants aux Îles Canaries en 2006-2007, deux moments importants qui ont focalisé l'attention des médias et embarrassé les responsables politiques. À titre indicatif, en 1996, les étrangers représentaient à peine 1,8 % de l'ensemble des arrestations, contre 86,5 % pour les Marocains, mais leur part croît rapidement depuis 2003.

Résultat, la pression baisse relativement sur les côtes espagnoles en 2004 et 2005 et glisse progressivement vers le Sud et l'archipel des Canaries, où il y a eu 4 715 arrestations en 2005, puis 31 678 en 2006 et 12 478 en 2007<sup>4</sup>. Nous n'en sommes qu'au début d'un processus qui certainement s'amplifiera dans le futur. À cause des fermetures des frontières européennes, de la multiplication des barrières devant les candidats à la demande d'asile d'un côté, et des conflits de toutes sortes de l'autre, il y aura forcément des tentatives pour se rabattre sur des pays comme le Maroc, ne fût-ce que dans l'attente de l'espoir d'atteindre par la suite les pays occidentaux. Les événements dramatiques du Caire, fin décembre 2006, sont là pour illustrer cette tendance. On ne fait que déplacer le problème et pousser les frontières chaque fois un peu plus au Sud.

Il est nécessaire d'appréhender les mobilités en mettant l'accent sur ce qui circule, sur ce qui part d'un point pour se rendre dans un autre, en mettant l'accent sur ce qui rapproche, interconnecte, unit, consolide le continuum et l'interpénétration des espaces aux dépens d'une approche uniquement sécuritaire. De nos jours, la frontière entre les deux rives n'est plus là où certains la plaçaient, simplement géographique ! Il est plus judicieux d'appréhender l'espace méditerranéen dans sa globalité, dans sa complémentarité, de retrouver les chemins de la confiance mutuelle et de révéler les convergences. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil d'une réalité historique mouvante, d'un espace méditerranéen mutant selon les époques et les civilisations. Aussi, il est urgent pour l'Europe, première concernée, d'avoir une stratégie globale sur la

problématique des migrations. Dans cette stratégie, le Maghreb central peut et doit prendre toute la place qui lui revient. Cette place ne peut être réduite à la fonction de vigile ou de garde-frontière. De même, les migrations ne doivent plus être vues uniquement comme un problème mais plutôt une opportunité<sup>5</sup>, dont il est nécessaire de valoriser l'apport, tant dans les pays d'origine que d'installation. C'est un pont entre les deux rives<sup>6</sup>, c'est une fenêtre sur le monde pour l'Afrique et les Africains, c'est l'expression vivante de notre interdépendance. ■

4. Elle est de 34 ans pour les hommes et 35 pour les femmes au Botswana, par contre, elle est de 77 et 84 ans en France.

5. D'après Droits de l'Homme à la Frontière sud, rapport de 2006.

6. Sami Nair (2007), L'immigration est une chance – entre la peur et la raison, édition du Seuil.

7. Charef M. (1999), La circulation migratoire marocaine un pont entre deux rives. Éd. Sud-Contact, Agadir, 312 pages.